BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1221

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

800 358 392 RCS Clermont-Ferrand.
SEM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 1, Route de Riom, 63260 Sardon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SEM Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 1 route de Riom, 63260 SARDON 800 358 392 RCS CLERMONT FERRAND - SIRET 800 358 392 00010 ET SIM Société à responsabilité limitée au capital de 204 000 euros Siège social : 1 route de Riom 63260 SARDON 799 530 415 RCS CLERMONT-FERRAND - SIRET 799 530 415 00014 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SARDON du 23 NOVEMBRE 2021, La société SEM, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1, route de Riom 63260 SARDON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 800 358 392 RCS CLERMONT FERRAND - SIRET 800 358 392 00010, et la société SIM, société à responsabilité limitée au capital de 204 000 euros, dont le siège social est 1 route de Riom 63260 SARDON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 530 415 RCS CLERMONT-FERRAND - SIRET 799 530 415 00014, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SEM par la société SIM. La société SEM ferait apport à la société SIM de la totalité de son actif, soit 1 509 518 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 313 518 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 196 000 euros. En rémunération de cet apport net, 19 600 parts sociales nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SIM à titre d'augmentation de son capital social de 196 000 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 196 parts de la société SIM pour 1 action de la société SEM. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les décisions des associés uniques des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er mai 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SEM depuis le 1er mai 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SIM. La société SEM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans

les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND au nom des deux sociétés le 25 novembre 2021..

